ISSN 0317-6436

Ontario

L'éducation

Rapport du ministre de l'Éducation
1981-1982

L'honorable John B. Aird, O.C., Q.C., L.L.D.
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'à l'Assemblée législative, le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'année financière commençant le 1er avril 1981 et se terminant le 31 mars 1982.
Le ministère de l'Éducation a pour objectif d'offrir des chances égales en matière d'éducation à tous les élèves des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario. Il s'intéresse donc à tous les aspects de l'éducation aux paliers élémentaire et secondaire et travaille en collaboration étroite avec les conseils scolaires élus par les contribuables pour s'assurer que chacun d'eux offre un éventail complet de programmes scolaires.

La publication intitulée *Statistiques sur l'éducation en Ontario, 1981* présente des statistiques détaillées sur l'éducation en Ontario.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de l'Éducation,

Bette Stephenson

Bette Stephenson

L'emploi du masculin dans le texte recouvre indifféremment les deux genres.

Table des matières

Introduction 4

Programmes scolaires 5

Programmes
Éducation des autochtones
Français langue seconde
Enseignement concernant les drogues
Multiculturalisme
Enseignement secondaire et éducation permanente
Circulaire H.S.1, 1979-1981 : La préparation aux diplômes d'études secondaires
Éducation coopérative
Éducation permanente
Programme de moniteurs pour francophones en milieu minoritaire
Orientation : publications, services et programmes
Programme Liaison

Services éducatifs 7
Éducation de l'enfance en difficulté
Éducation franco-ontarienne
Recherche
Systèmes d'information de gestion
Direction des communications

Projets spéciaux 10
Plan de préparation de matériel didactique et Fonds de langue française
Circulaire 14
Plan d'achat de manuels scolaires
Échanges d'élèves et voyages éducatifs
Échanges d'enseignants
Centre animation-jeunesse de l'Ontario
Jeunes voyageurs de l'Ontario
Projet-Canada
Jumelage de classes Ontario-Québec
Emplois d'été pour les élèves
Moniteurs de langue officielle
Séminaires d'études canadiennes à l'intention des enseignants d'Europe occidentale
Séminaires en Europe à l'intention des enseignants de l'Ontario
Échanges dans le cadre des études canadiennes
Semaine de l'Éducation

Subventions 13

Division des services régionaux 14
Secrétariat des services régionaux
Bureaux régionaux
Écoles provinciales
Écoles de sourds et d'aveugles
Centres d'adaptation
Centres d'éducation surveillée
Internats pour enfants en difficulté
Enseignement par correspondance

Comités consultatifs 17
Conseil consultatif de l'enfance en difficulté du ministère de l'Éducation
Enquête sur l'éducation au palier secondaire

Commissions et organismes ministériels 18
Commissions des langues d'enseignement de l'Ontario
Administration des écoles provinciales
Société de services éducationnels de l'Ontario (S.S.É.O.)

Publications 19
Programmes-cadres
Documents d'appui
Autres

Introduction

Cette année, le ministère a pris de nombreuses intiatives qui feront sensiblement progresser l'éducation de nos enfants. Le ministère a la profonde conviction que l'orientation professionnelle répond à un réel besoin des élèves d'aujourd'hui. En vue d'améliorer cet aspect de l'éducation, le ministère a élargi son Service informatique d'orientation scolaire en l'offrant à tous les élèves de 7e et 8e année de l'Ontario. Ce service, qui est à la disposition des élèves ontariens du palier secondaire depuis dix ans, permettra aux élèves de 7e et 8e année de réfléchir plus jeunes à leur carrière.

L'enquête sur l'éducation au palier secondaire s'est achevée au cours de l'année. Les responsables ont soumis au mois de novembre un rapport contenant 98 recommandations. Parmi les principales modifications suggérées, citons le remaniement du programme scolaire en 12 années au lieu de 13. Le personnel du ministère étudie actuellement les recommandations contenues dans le rapport.

Le comité chargé d'examiner le rôle des conseillers scolaires, composé de conseillers scolaires, de parents et de représentants du ministère, a également terminé ses travaux cette année. Parmi les nombreuses recommandations, mentionnons celle qui vise à permettre aux conseillers scolaires de fixer eux-mêmes leur salaire. Ce rapport est également à l'étude au ministère.

Au cours de l'année, le ministère a également lancé les premiers cours à crédit dans le cadre des études sur les autochtones. Ces cours, destinés aux élèves de 11e, 12e et 13e année, s'inspirent du programme-cadre du cycle supérieur intitulé *People of Native Ancestry* publié au mois de décembre. Il s'agit du troisième document préparé par le ministère sur la question; les documents d'études sur les autochtones destinés aux cycles moyen et intermédiaire ont été publiés il y a plusieurs années.

À l'automne, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec divers présidents de conseils scolaires et avec leurs directeurs de l'éducation au sujet de la loi gouvernementale relative à l'éducation de l'enfance en difficulté. Au cours d'une réunion de deux jours, le personnel du ministère a exposé les grandes lignes du programme d'application de la loi qui exige que tous les conseils scolaires mettent en place d'ici septembre 1985 des programmes et des services destinés à tous les élèves en difficulté, y compris les élèves surdoués.

Ce n'est là qu'un aperçu des importantes réalisations de l'année écoulée. On trouvera dans le présent rapport plus de détails sur ces réalisations ainsi que sur les autres activités entreprises par le ministère au cours de l'année financière 1981-1982.

Programmes
Dans le cadre de ses fonctions d'élaboration de programmes, la Direction de l'enseignement élémentaire a publié vingt-huit documents au cours de l'année financière 1981-1982. Huit de ces nouveaux documents portent sur l'enseignement de l'anglais et visent essentiellement à offrir aux enseignants des suggestions pratiques pour la mise au point de programmes locaux. *Spelling: A Communication Skill* et *Focus on Writing* constituent deux exemples de ces documents d'appui destinés à aider les enseignants des cycles primaire et moyen dans le domaine particulièrement important de l'étude du langage.

Une publication exceptionelle intitulée *Days to Celebrate* est actuellement sous presse. Cet ouvrage fournit une information et un vaste éventail de suggestions permettant aux enseignants de mieux faire apprécier et comprendre à leurs élèves plusieurs grandes fêtes et journées commémoratives comme le jour du Commonwealth ou l'anniversaire de John A. Macdonald.

Parmi les vingt et un documents en langue française, citons les programmes-cadres *Mathématique* et *Sciences* destinés au cycle intermédiaire ainsi qu'un grand nombre de documents d'appui au programme-cadre *Histoire. La communauté francophone de l'Ontario*, rédigé en français, est destiné aux classes des cycles primaire et moyen des écoles de langue française. Ce document a pour but d'aider les enseignants à amener les élèves à prendre conscience du patrimoine français de l'Ontario afin qu'ils en tirent une juste fierté.

Éducation des autochtones
Les programmes relatifs à l'éducation des autochtones sont également du ressort de la Direction de l'enseignement élémentaire. Au cours d'une cérémonie officielle qui a eu lieu à Thunder Bay le 1er décembre 1981, le sous-ministre de l'Éducation a sanctionné la publication d'un nouveau programme-cadre intitulé *People of Native Ancestry, Senior Division, 1981.* Ce programme, qui énonce la politique de mise au point de cours à crédit dans le cadre des études amérindiennes, est le premier en son genre. Il s'agit de la publication la plus récente des documents de la collection *Les autochtones du Canada.* On a continué cette année à utiliser ces documents ainsi que le document intitulé *Touch a Child.*

La faculté d'éducation de l'université Lakehead de Thunder Bay a de nouveau offert le programme de formation d'enseignants autochtones. Ce programme de deux ans vise à augmenter le nombre d'enseignants autochtones qualifiés. On décerne aux candidats qui terminent avec succès le programme un brevet d'enseignement de l'Ontario (spécialisation cycles primaire et moyen). Quarante-cinq autochtones ont déjà achevé ce programme avec succès depuis sa création en septembre 1979.

Au cours de l'été 1981, l'université Laurentienne a offert un programme de formation de conseillers d'orientation autochtones en trois parties, d'une durée totale de cinq semaines, coparrainé par le ministère de l'Éducation et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord. Ce programme vise à offrir aux conseillers autochtones la possibilité d'acquérir les techniques, les connaissances et l'expérience en rapport direct avec l'orientation des élèves autochtones des cycles élémentaire et secondaire. Après cinq sessions d'été, 45 autochtones ont obtenu le brevet de conseiller autochtone.

Français langue seconde
Depuis le lancement en 1977 d'un nouveau programme destiné aux élèves de l'Ontario intitulé *Teaching and Learning French as a Second Language*, on a constaté une augmentation du nombre d'élèves inscrits dans les programmes d'immersion et les cours intensifs des écoles élémentaires.

Le pourcentage des élèves qui choisissent des cours intensifs est celui qui a le plus sensiblement augmenté : il est passé de 5,1 pour cent des élèves du cycle élémentaire en 1977 à 13,8 pour cent en 1980. Les écoles secondaires offrent à présent des cours destinés aux «diplômés» de ces programmes des écoles élémentaires.

Le bulletin de recherche et d'évaluation intitulé *French as a Second Language Programs in Ontario* (vol. 3, no 1, 1982) fournit un aperçu des programmes d'enseignement du français langue seconde offerts dans les écoles de l'Ontario et fait le point sur les progrès accomplis pour aider les élèves à maîtriser la langue et à comprendre la culture et le patrimoine francophones. Ce rapport a en outre pour objet d'examiner les orientations prises par le ministère de l'Éducation en ce qui concerne ses politiques de programmes, ses programmes-cadres et ses documents d'appui, les stimulants financiers et les subventions accordées aux conseils scolaires ainsi que l'aide financière offerte aux enseignants pour leur perfectionnement professionnel et aux élèves pour les échanges et les voyages. Le bulletin avait enfin pour but de faire le point sur la manière dont les conseils scolaires de l'Ontario ont profité des divers stimulants offerts par le ministère depuis 1977, sur le degré de participation des élèves de la maternelle à la 13e année et sur le nombre d'heures d'enseignement qu'ils ont accumulées dans les programmes de base, les cours intensifs et les programmes d'immersion.

Enseignement concernant les drogues
En septembre 1981, le ministère de l'Éducation a parrainé une tribune d'une journée destinée à enseigner les dangers des drogues. Cette tribune avait pour objet d'échanger des renseignements sur l'utilisation et l'abus des drogues chez la population d'âge scolaire de l'Ontario et d'encourager les activités dans le domaine de l'enseignement concernant les drogues. Assistaient à cette journée des représentants des associations de parents, d'enseignants, de conseillers scolaires et du personnel de supervision ainsi que des représentants d'autres ministères et organismes participant à l'enseignement des dangers des drogues. Un rapport imprimé sur les délibérations de cette journée a été distribué à tous les participants.

Multiculturalisme
Au cours de l'année, la Direction de l'enseignement élémentaire a publié et distribué un dépliant intitulé *Cours de langues d'origine de l'Ontario*. Le dépliant, mis à la disposition du public, approfondit l'objet et la nature de ce programme et fait le point sur les langues enseignées jusqu'à présent. On y trouve également un tableau statistique couvrant trois années sur les langues, les classes, les élèves et les conseils scolaires de l'Ontario par région administrative. La Direction de l'enseignement élémentaire a de nouveau offert un service de liaison pour le volet multiculturalisme du programme d'animation-jeunesse destiné aux élèves en 1981.

Enseignement secondaire et éducation permanente
La Direction de l'enseignement secondaire et de l'éducation permanente a publié cinq documents, dont trois en anglais et deux en français. L'une de ces publications est un programme-cadre et les quatre autres sont des documents d'appui.

Les publications en anglais sont *Supplement of Physical and Health Education, Senior Division, 1975, Work and Employability Skills Program* et *After 8?, 1982.*

Les publications en français sont intitulées : *Comptabilité, programme-cadre des cycles intermédiaire et supérieur, 1978* et *Après la 8e?, 1982.*

Circulaire H.S.1, 1979-1981 : La préparation aux diplômes d'études secondaires

Cette circulaire demeurera en vigueur jusqu'en juin 1983. Le document qui remplacera la présente circulaire H.S.1. est en cours d'élaboration.

Le rapport de la commission d'enquête sur l'éducation au palier secondaire en Ontario a été achevé en octobre 1982 et a été transmis au ministre de l'Éducation. Ce rapport contient des recommandations sur la préparation aux diplômes d'études secondaires, les programmes-cadres et d'autres aspects de l'éducation au palier secondaire.

Éducation coopérative
Le programme d'éducation coopérative est un programme qui combine l'enseignement théorique en classe avec l'expérience pratique. Les élèves obtiennent des crédits d'études secondaires pour leurs stages extra-scolaires. Les cours qui comprennent un élément d'éducation coopérative offrent des moyens d'apprentissage utilisant et explorant diverses méthodes tirant pleinement parti des ressources éducatives de la collectivité. Ce programme permet aux élèves d'acquérir une variété d'aptitudes professionnelles dans le domaine des services sociaux, des affaires et de l'industrie. L'apprentissage proposé doit être soumis à l'approbation de l'enseignant et du surveillant au travail. Il faut également identifier les ressources disponibles et déterminer à l'avance, de façon coopérative, les critères d'évaluation puis effectuer un contrôle par la suite. Le programme d'éducation coopérative a été accueilli avec enthousiasme par les élèves, les parents, les employeurs et les éducateurs. Environ 10 000 élèves ont participé à ce programme au cours de l'année scolaire 1981-1982.

Éducation permanente
À la suite de la publication du document de travail intitulé *L'éducation permanente : le troisième système*, les éducateurs intéressés, le grand public et les établissements d'enseignement ont fait connaître leurs réactions. Celles-ci ont été résumées et analysées par un groupe de travail interne et sont à l'étude au ministère de l'Éducation et au ministère des Collèges et Universités.

Programme de moniteurs pour francophones en milieu minoritaire
Ce programme fédéral-provincial est destiné à fournir aux élèves francophones des régions minoritaires l'occasion de perfectionner leur langue maternelle et de mieux connaître leur culture grâce à des contacts avec des étudiants d'établissements postsecondaires. Dix-huit étudiants de huit universités de l'Ontario sont payés $3 000 pour travailler comme moniteurs dans les écoles de douze conseils scolaires de l'Ontario. Ce programme est financé par le Secrétariat d'État et est administré par les provinces en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

Orientation : publications, services et programmes
Le ministère cherche à améliorer et à rendre plus accessible aux élèves les services et les programmes d'orientation. C'est à cette fin qu'après avoir été mis à l'essai et remanié, le document intitulé *Work and Employability Skills Program* sera mis à la disposition des écoles dès mars 1982. Ce programme en 26 leçons est conçu pour aider les élèves à se faire un plan de carrière, à prendre des décisions en ce sens et à chercher adroitement un emploi. Les bureaux régionaux aideront à la mise en oeuvre du document.

L'édition de 1982 de la brochure intitulée *Après la 8e?* a été révisée et distribuée aux écoles qui la mettent à la disposition des élèves de 8e année et de leurs parents.

Au cours de l'année 1980-1981, la province a fait le point sur l'orientation au cycle supérieur; un rapport accompagné de recommandations sera bientôt disponible.

Le Service informatique d'orientation scolaire procède actuellement à une révision des renseignements qu'il fournit sur les professions ; on a réduit le nombre des professions répertoriées et on a remanié les descriptions d'emploi des 1 000 professions retenues. On complète aussi actuellement le fichier de renseignements généraux en indiquant par exemple les catégories d'emplois dans lesquelles il existe une grave pénurie de personnel qualifié.

En collaboration avec l'*Ontario School Counsellor's Association* (OSCA), on a procédé à une enquête sur les besoins des utilisateurs du SIOS (Service informatique d'orientation scolaire). Les résultats de cette enquête serviront à déterminer l'orientation future du SIOS.

On étudie la possibilité d'utiliser de pair avec le SIOS un excellent programme informatique interactif d'orientation professionnelle, intitulé *Choix*, mis au point par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Programme Liaison
Ce programme permet aux élèves de suivre à l'école secondaire la partie théorique de base du programme d'apprentissage de l'un des huit métiers inscrits au programme Liaison ou, dans le cas de la réparation de gros appareils ménagers, de terminer cinq modules de formation en classe. Les diplômés du programme Liaison qui poursuivent leur formation dans l'industrie prennent leurs cours de formation théorique restants pour le métier donné dans des collèges d'arts appliqués et de technologie.

On a traduit en français les profils de formation de tous les métiers du programme Liaison : mécanicien automobile, régleur-conducteur de machines-outils, cuisinier, boulanger, coiffeur, mécanicien-monteur dans l'industrie, mécanicien-monteur dans la construction, commis-boucher et réparateur de gros appareils ménagers. On élabore actuellement le matériel pédagogique en réparation de carrosserie automobile dans le cadre de ce programme.

Des élèves de plus de 300 écoles secondaires participent maintenant au programme Liaison.

Éducation de l'enfance en difficulté
La loi de 1980 modifiant la loi sur l'éducation, couramment désignée sous le nom de Bill 82, est maintenant incorporée dans la loi sur l'éducation. En vertu des dispositions de la loi de 1980 modifiant la loi sur l'éducation, le ministre de l'Éducation a été habilité à établir des règlements concernant la gestion des programmes et des services destinés aux élèves en difficulté.

Le règlement 274 et le règlement de l'Ontario 554/81 ont été déposés. Le règlement 274 énonce les dispositions concernant le processus de planification des conseils scolaires et l'introduction progressive des programmes de façon que la mise en oeuvre soit achevée d'ici le 1er septembre 1985. Le règlement de l'Ontario 554/81 énonce les exigences relatives à la mise sur pied de comités d'identification, de placement et de révision en éducation de l'enfance en difficulté ainsi qu'aux cas d'appel, à l'échelon des conseils scolaires. On a organisé des séances de formation en cours d'emploi dans l'ensemble de la province pour assurer l'uniformité d'interprétation de ces règlements.

La publication intitulée *Éducation de l'enfance en difficulté : manuel d'information, 1981*, en version française et anglaise, a été présentée lors d'une conférence provinciale qui s'est tenue les 1er et 2 octobre 1981 à Toronto. Cette conférence avait pour but d'aider les conseils scolaires à planifier l'éducation de l'enfance en difficulté. On a élaboré, à l'intention des enseignants d'élèves en difficulté, des guides pédagogiques et des documents d'appui. Par ailleurs, la Direction de l'éducation de l'enfance en difficulté et la Direction de la politique des subventions ont mis au point un nouveau mode de financement des programmes et services destinés à l'enfance en difficulté afin d'assurer la mise en place du mécanisme le plus efficace et le plus équitable possible pour le financement des services des conseils scolaires.

Une série d'émissions intitulée *One and All* portant sur le Bill 82, produite par TVOntario de concert avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des enseignants de l'Ontario, a été diffusée sur les antennes de TVOntario. Cette série se proposait d'aider et d'informer tant les enseignants que le grand public et elle a été bien accueillie par les deux groupes. On peut se procurer un guide d'information sur cette émission en s'adressant à TVOntario.

On continue d'attacher une importance particulière à la formation des enseignants dans le domaine de l'enfance en difficulté. Suite à l'évaluation des cours préparant à des compétences additionnelles dans l'enseignement aux élèves en difficulté en 1980, des modifications ont été apportées aux programmes de cours. Ils sont maintenant à l'étude.

On met au point à l'heure actuelle de nouveaux documents d'appui pour l'enseignement aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur, tant en français qu'en anglais, ainsi qu'aux élèves surdoués et aux élèves ayant des troubles d'apprentissage du palier secondaire. *Music Is Special, Children Are Special* et *Les enfants ayant des difficultés d'apprentissage* ont été distribués. *Education for Pupils Who Are Hospitalized or at Home* est au stade de la ratification.

Bien que le Rapport d'enquête sur l'éducation au palier secondaire n'ait pas directement abordé les besoins des élèves en difficulté, du fait que les conséquences de la loi de 1980 modifiant la loi sur l'éducation (Bill 82) n'étaient pas connues au moment de la mise au point du document, la Direction de l'éducation de l'enfance en difficulté a déployé tous les efforts pour renforcer l'accent mis sur les besoins de ces élèves dans le rapport final. Depuis lors, la direction est représentée dans les équipes ministérielles chargées de l'analyse des recommandations de la commission d'enquête pour en suivre l'évolution. Elle continuera d'entretenir des rapports avec les comités chargés de la mise au point de la politique et des programmes pour s'assurer que les besoins des élèves en difficulté sont satisfaits.

Le personnel chargé de l'enfance en difficulté participera à des comités de direction et de planification pour tous les nouveaux programmes-cadres et documents afin que l'on tienne compte des suggestions pédagogiques susceptibles d'aider les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage. Cette mesure aidera les enseignants en général et ceux chargés d'élèves en difficulté en particulier à mettre au point et à évaluer les programmes et à utiliser des méthodes mieux adaptées aux divers problèmes des élèves.

Une conférence sur les difficultés d'apprentissage sera donnée en avril 1982 par l'Association ontarienne pour enfants ayant des troubles d'apprentissage en collaboration avec le ministère de l'Éducation, le ministère des Services sociaux et communautaires et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario à l'intention des parents, des enseignants, des membres des professions connexes et des conseillers scolaires. Une conférence pour les handicapés physiques, sous l'égide de la Société du timbre de Pâques de l'Ontario et du ministère de l'Éducation, aura lieu en octobre 1982 à l'intention des parents, des enseignants et des administrateurs.

Pendant l'année 1980-1981, le ministère a mis en place un projet pilote de planification au sein des conseils scolaires pour la mise au point de programmes et de services complets d'éducation de l'enfance en difficulté requis en vertu de la nouvelle loi sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Une équipe provinciale, des équipes régionales et 21 conseils scolaires ont collaboré à ce projet pilote visant un triple but :

—procéder à l'essai sur le terrain d'une méthode de planification destinée à l'usage provincial;

—évaluer et perfectionner un guide de planification à l'usage des conseils scolaires;

—mettre sur pied une équipe régionale d'éducation de l'enfance en difficulté dans chaque bureau régional pour diriger et coordonner le processus de planification et de mise en oeuvre au sein des conseils scolaires.

Le projet pilote a été très utile pour avoir permis aux intéressés d'acquérir une expérience pratique réelle et d'améliorer la méthode de planification et de mise en oeuvre avant que les conseils scolaires de la province participent au projet. Le guide de planification a été remanié, les stratégies de planification ont été perfectionnées, le mécanisme de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté a été amélioré et les équipes des bureaux régionaux sont désormais prêtes à jouer le rôle qui leur incombe dans ce domaine.

Le projet pilote a joué un rôle important au début de la mise en application de la nouvelle loi. Fort de l'expérience acquise avec les conseils scolaires participant au projet pilote, le ministère a arrêté son mode de mise en application pour 1981-1982 et a exposé les méthodes de planification et les stratégies aux représentants de tous les conseils scolaires de l'Ontario lors de la conférence provinciale sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Les leçons tirées du projet pilote se révèlent d'un grand secours en 1981-1982 pour aider les conseils scolaires dans leur tâche de mise au point d'un plan officiel d'élaboration des programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté.

Éducation franco-ontarienne

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît aux élèves anglophones et francophones le droit à l'éducation dans leur langue maternelle. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, le ministère de l'Éducation veille à assurer aux élèves francophones une formation dans leur propre langue égale à celle que reçoivent les élèves anglophones.

La loi autorise les conseils scolaires à mettre sur pied des classes ou des écoles de langue française. Elle exige que les conseils scolaires pourvoient à l'enseignement en langue française lorsqu'un nombre donné d'élèves le demande. Le minimum d'élèves requis est de 25 à l'élémentaire et de 20 au secondaire.

Le 30 septembre 1981, l'Ontario comptait 293 écoles élémentaires et 33 écoles secondaires où le français était la langue de la communication, de l'administration et de l'enseignement. En outre, 32 écoles secondaires comptaient un module scolaire de langue française où une partie sinon la totalité du

programme était dispensé en français. En 1981-1982, les modules de langue française regroupaient 26 686 élèves au palier secondaire et 67 576 au palier élémentaire.

Le ministère de l'Éducation a pour pratique courante de tenir compte, dans l'élaboration des programmes, des besoins des élèves francophones. On s'efforce sérieusement de traduire en français tous les documents du ministère, en particulier ceux qui ont trait aux programmes d'études.

En 1981-1982, le ministère a continué d'encourager les conseils scolaires dont relèvent les écoles secondaires mixtes à étudier les programmes mis à la disposition des élèves de langue minoritaire. Ces études ont donné lieu non seulement à l'expansion des cours offerts aux élèves inscrits dans ces écoles mais également à la mise en place de quatre nouvelles écoles secondaires de langue française, chacune ayant un personnel et un directeur francophones. Le ministère continuera d'étudier la situation des écoles secondaires mixtes qui existent encore et d'agir selon les aspirations de la population locale.

Le nouveau Conseil de l'éducation franco-ontarienne, qui a fait l'objet d'un remaniement en 1980, est un organisme consultatif externe auprès du ministre de l'Éducation et des Collèges et Universités. Il se compose de sept membres ayant le droit de vote; aucun d'entre eux n'est membre de la fonction publique. Un des membres en est le président. Le sous-ministre adjoint à l'Éducation franco-ontarienne est membre du conseil sans avoir le droit de vote.

Un séminaire sur la formation à l'animation, tenu entièrement en français, a de nouveau été organisé cette année à l'intention des élèves francophones membres des conseils d'élèves des modules scolaires de langue française du palier secondaire.

Les programmes en langue française des dernières années ont été conservés cette année.

Recherche

La Direction de la recherche est responsable de la planification et de la gestion des programmes de recherche en éducation, de l'élaboration de systèmes d'évaluation et du fonctionnement du Centre d'information du ministère.

En 1981, la Direction a poursuivi l'expansion de la Banque d'instruments de mesure de l'Ontario (BIMO). On a publié des instruments de mesure en histoire, en géographie, en anglais et en français langue seconde au cycle intermédiaire ainsi qu'en physique et en géographie au cycle supérieur. Ce projet devrait déboucher sur une vaste gamme d'instruments et de méthodes de mesure qui auront été consciencieusement testés. On pourra ainsi mieux évaluer le rendement scolaire des élèves et des programmes scolaires offerts dans toute la province.

Entre autres priorités de la recherche en éducation, citons le dépistage précoce, la microtechnologie, l'éducation de l'enfance en difficulté et l'éducation physique. Les recherches menées sur l'apprentissage du français langue seconde ont surtout porté sur la mise en oeuvre de différents modes d'enseignement dans les écoles. Les recherches sur les besoins de la communauté francophone ont porté sur la mise au point de documents destinés à l'éducation de l'enfance en difficulté, le perfectionnement du langage et les instruments de mesure en français, en anglais et en mathématique.

Le Centre d'information fournit une vaste gamme de services d'information au ministère. La composante d'ONTERIS, le système d'information sur les ressources éducationnelles de l'Ontario, consacrée à l'enquête sur l'éducation au palier secondaire a enregistré les mémoires soumis ainsi que les rapports d'enquête et a été utilisée pour faciliter l'analyse des mémoires.

Systèmes d'information de gestion

Le rôle de soutien de la Direction des systèmes d'information de gestion pour les décisions clés dans l'ensemble des deux ministères est mis en valeur par son rapprochement avec la Division de la planification et de l'analyse des politiques.

Le concept de «gestion des ressources d'information» a été approuvé par le ministère et a donné lieu à l'élaboration et à la mise en application d'une politique de l'information. On planifie simultanément l'intégration de divers systèmes d'information en un système d'information global sur l'éducation. Ce système répondra aux besoins d'exploitation de divers domaines de programmes, servira d'outil de soutien décisionnel aux cadres supérieurs et aidera aux fins d'imputabilité.

Le Service des statistiques continue de mettre au point des publications, des rapports et des analyses traitant des divers aspects quantitatifs de notre système d'enseignement. Il reçoit un certain nombre de demandes spéciales d'information émanant des députés, de Statistique Canada ainsi que du grand public et fournit régulièrement des informations.

Le Réseau informatique éducationnel de l'Ontario (RIÉO) est entré en service pendant l'année. Le RIÉO est un modèle de système informatique qui permettra aux conseils scolaires d'utiliser des systèmes d'application mis au point centralement dans les domaines de la finance, de l'administration des dossiers des élèves, de la paie du personnel, des transports et de l'orientation. Par ailleurs, le réseau sera le principal fournisseur de didacticiels. À la fin de l'année, 12 conseils scolaires avaient acquis la technologie nécessaire. On espère que les collèges communautaires, les universités et les organismes d'enseignement connexes tireront parti du contrat négocié avec Digital Equipment of Canada Limited et bénéficieront ainsi de la compatibilité et des rabais à l'achat que permettent les acquisitions groupées.

La direction a connu une autre année fructueuse en ce qui concerne l'entretien et la mise au point d'environ soixante systèmes divers.

Direction des communications
La Direction des communications élabore et met en oeuvre des programmes de communication pour tous les secteurs d'activité du ministère. Ces programmes visent à tenir la clientèle du ministère, c'est-à-dire les parents, les élèves, les éducateurs, les administrateurs et le grand public, au courant des activités et des politiques du ministère.

Pendant l'année, cinq agents d'information ont répondu aux demandes écrites ou téléphoniques de plus de 30 000 particuliers concernant le système d'éducation de l'Ontario. Le personnel de la direction a également répondu aux questions émanant des membres de la presse qui assistent aux débats de l'Assemblée législative et d'autres représentants des médias d'information de la province.

Le programme intitulé L'éducation et vous, une série de dépliants d'information qui exposent différents aspects de l'éducation en Ontario, a continué de jouir d'une extrême popularité pendant l'année. Ces dépliants ont été très demandés par les éducateurs qui s'en servent lorsqu'ils ouvrent leur école à la collectivité et également lors des réunions de parents et d'enseignants. Les dépliants, qui sont disponibles en français et en anglais, sont également distribués par le biais d'un réseau de plus de 1 700 magasins et autres points de diffusion de la province. On a distribué au cours de l'année plus de 1 600 000 dépliants.

Pendant l'année, le personnel de la direction a organisé des expositions dans le cadre de conférences, de colloques et d'ateliers traitant de l'éducation. Le ministère a organisé une importante exposition lors du congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation (ACÉ) à Saskatoon. Cette année, le ministère sera l'hôte du congrès de l'ACÉ à Toronto.

Le Service des impressions de la direction, qui est responsable de la préparation et de l'impression de publications émanant de toutes les directions du ministère, a produit plus de 120 documents au cours de l'année.

Plan de préparation de matériel didactique et Fonds de langue française
Le Plan de préparation de matériel didactique et le Fonds de langue française ont continué à fournir des fonds aux maisons d'édition, aux producteurs de matériel audio-visuel, aux organismes sans but lucratif et aux particuliers pour assurer la préparation et la production, en français et en anglais, du matériel didactique canadien nécessaire.

On a produit jusqu'ici toutes sortes de matériel didactique spécialisé (livres, trousses, films, films fixes sonores, monographies, disques et un atlas pour enfants partiellement aveugles) dans des domaines aussi divers que les arts, l'éducation de l'enfance en difficulté, les études canadiennes, le multiculturalisme, l'enseignement technique et commercial, l'enseignement aux autochtones et sur les autochtones, les valeurs, le français langue maternelle ou langue seconde, les études sur la condition féminine, le patrimoine franco-ontarien, les études sociales, le droit et la mathématique.

Grâce au concours organisé dans le cadre du Plan de préparation de matériel didactique en 1981, quelque 25 projets ont été financés en vue de la production de matériel imprimé ou autre pour l'apprentissage de l'anglais langue maternelle et du français langue seconde.

Le concours organisé au titre de Fonds de langue française a permis de financer quelque 55 projets de production d'ouvrages originaux ainsi que de traduction et d'adaptation à l'intention des élèves inscrits dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Circulaire 14
La *Circulaire 14*, publication annuelle qui contient la liste des manuels scolaires agréés pour les écoles de l'Ontario, a vu croître régulièrement cette année le nombre de titres nouveaux qu'elle propose en français et en anglais. L'école qui choisit les ouvrages à utiliser dans une discipline doit s'inspirer de la liste figurant dans la *Circulaire 14* à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale du ministère de l'Éducation. Plus de 95 pour cent du matériel qui figure actuellement dans la *Circulaire 14* provient d'auteurs et d'éditeurs canadiens.

Plan d'achat de manuels scolaires
En vertu du Plan d'achat de manuels scolaires, des livres canadiens qui figurent pour la première fois dans la *Circulaire 14* sont mis, sur demande, à la disposition des écoles. En 1981, le ministère a ainsi fourni aux écoles et aux conseils scolaires 296 433 exemplaires de 219 titres.

Échanges d'élèves et voyages éducatifs
Pendant l'année scolaire 1981-1982, plus de 7 000 élèves de l'Ontario ont participé à des programmes d'échanges ou de voyages visant au perfectionnement de la langue et à l'enrichissement culturel. Un total de 333 élèves de l'Ontario ont participé à des échanges internationaux. Cent élèves du palier secondaire ont passé trois mois dans des écoles de l'Allemagne de l'Ouest et 75 élèves ont étudié en France. D'autre part, 108 élèves ont visité la France dans le cadre d'un programme d'échanges de courte durée. Vingt-cinq élèves qui participaient à un échange de trois mois sont allés dans le canton francophone de Genève en Suisse. On a organisé avec l'Italie un programme pilote d'échanges de trois mois pour 25 élèves. Dans le cadre de ces échanges, les élèves étrangers vivent chez leurs partenaires ontariens et fréquentent les écoles de l'Ontario. Les élèves ontariens partent à leur tour chez leurs partenaires étrangers dans le courant de l'année et fréquentent les écoles de ces pays.

Un cours d'immersion d'un mois en allemand a été offert à 25 élèves des écoles secondaires de l'Ontario pendant l'été de 1981. Le cours a eu lieu à Kulmbach, en Bavière, et la dernière semaine s'est passée à Berlin.

Cent dix-sept élèves de l'Ontario ont pris part à un échange de trois mois avec des élèves du Québec. Six cent quatre-vingt-quatre autres élèves ont participé à des échanges de trois à cinq jours avec des élèves du Québec. Un total de 640 élèves des modules scolaires de langue française ont fait au Québec de courtes visites éducatives. En Ontario, on a pris des dispositions pour que 341 élèves des modules scolaires de langue française participent à des échanges de courte durée entre les écoles de l'Ontario. Par ailleurs, plus de 5 300 échanges d'élèves entre l'Ontario et le Québec ont été organisés par le Secrétariat d'échanges bilingues et les Visites interprovinciales, désormais fusionnés en un organisme sans but lucratif dénommé la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC). Le ministère ontarien de l'Éducation a partiellement aidé à financer ces échanges.

Échanges d'enseignants
Pendant l'année, quatre échanges d'enseignants ont été organisés avec la France. Dans le cadre de programmes analogues, trois enseignants de l'Ontario ont fait un échange avec des enseignants de langue seconde en provenance de la Belgique, des Pays-Bas et des Bermudes. On a également organisé un programme pilote entre l'Ontario et la Nouvelle-Zélande.

Également au cours de l'année, 42 enseignants de l'Ontario se sont rendus au Royaume-Uni et cinq enseignants de l'Ontario se sont rendus aux États-Unis dans le cadre de programmes d'échanges d'enseignants coordonnés par la *League for the Exchange of Commonwealth Teachers* et le ministère de l'Éducation des États-Unis. Ces programmes se renouvellent chaque année.

Trente-six enseignants australiens sont venus en Ontario pendant l'année, tandis qu'un même nombre d'enseignants ontariens se sont rendus en Australie. Un agent de supervision des écoles de l'un des conseils scolaires de la province a également fait un échange avec un homologue australien.

Pendant l'année, 15 enseignants de l'Ontario ont échangé leur poste avec des collègues d'autres provinces. À un moment où les effectifs baissent, où les promotions et la mobilité sont limitées, le ministère de l'Éducation de l'Ontario encourage les programmes d'échanges interprovinciaux pour les enseignants et les administrateurs.

Centre animation-jeunesse de l'Ontario
Le Centre animation-jeunesse de l'Ontario, sur les rives du lac Couchiching, près de Longford Mills, a de nouveau offert des cours d'animation scolaire qui ont eu lieu de juin à septembre. En 1982, neuf cours ont été offerts dans le cadre de sept programmes distincts. Tous les programmes étaient complets et on a même dû refuser des inscriptions. Plus de 1 450 élèves ont fait un stage au centre. Les programmes sont assurés par des membres du personnel des conseils scolaires, des universités et du ministère.

Outre le ministère, plusieurs groupes de jeunes et d'adultes ont utilisé le centre en mai, septembre et octobre.

Jeunes voyageurs de l'Ontario
Toronto constitue un centre unique de ressources éducatives et culturelles subventionnées par la province. On peut y visiter l'Hôtel du gouvernement, le Centre des sciences, le planétarium McLaughlin, le Musée royal de l'Ontario, le Musée des beaux-arts de l'Ontario et la Place de l'Ontario. Une visite à Toronto constitue pour les élèves une expérience profitable mais, pour ceux qui demeurent loin, le voyage peut être coûteux. Le programme Jeunes voyageurs de l'Ontario, dans le cadre duquel s'inscrivent ces visites, est présentement offert aux élèves de 8e année, à ceux des classes supérieures d'enfants en difficulté et aux élèves des classes mixtes de 7e et 8e année ainsi qu'à ceux des classes de 7e année (si c'est la dernière année d'une école élémentaire). Le programme fournit une aide financière aux élèves du Nord de l'Ontario qui pourraient tirer profit d'une visite de la capitale provinciale. L'école doit certifier que cette visite s'intègre au programme d'études, décrire les activités prévues par la suite et garantir une surveillance adulte appropriée.

Le ministère fournit une subvention pour couvrir partiellement les frais de transport entre l'école et la capitale provinciale et paie aussi une partie des frais de nourriture et de logement des élèves si les écoles sont situées à plus de 800 kilomètres de Toronto.

Au cours de l'année, le programme Jeunes voyageurs de l'Ontario a permis à quelque 5 100 élèves du nord de l'Ontario de visiter la capitale provinciale.

Projet-Canada
Ce programme national de jumelage de classes—mis sur pied, financé et administré par le ministère de l'Éducation—est offert en collaboration avec les ministères de l'Éducation des autres provinces (excepté le Québec) et des territoires du Nord; il offre aux jeunes l'occasion de développer leur sentiment de fierté nationale. Grâce à un échange de correspondance et de projets de classe, les élèves saisissent le caractère multiculturel du Canada. Pendant l'année, 417 classes de l'Ontario ont été jumelées avec des classes d'autres provinces.

Jumelage de classes Ontario-Québec
Le jumelage de classes entre l'Ontario et le Québec permet aux élèves des écoles élémentaires et secondaires et des collèges d'échanger des idées et des renseignements par correspondance avec des élèves de même niveau dans l'autre province. La participation au programme améliore les connaissances des élèves sur une autre région et les personnes qui y vivent et peut favoriser les amitiés entre les élèves de différentes localités. Pendant l'année scolaire 1981-1982, environ 1 800 élèves de l'Ontario ont participé à ce programme.

Emplois d'été pour les élèves
«Expérience», le programme d'emplois d'été du ministère, est organisé en collaboration avec les conseils scolaires. Ces derniers sont invités à présenter des projets éducatifs tels que des programmes faisant appel à des moniteurs ou à des tuteurs, soit la préparation de trousses de matériel pédagogique. Les projets soumis sont étudiés en fonction de leur qualité et de leur provenance géographique. En 1981, le ministère a approuvé 272 projets. Grâce aux subventions du ministère (dont les fonds proviennent du Secrétariat à la jeunesse de l'Ontario), les conseils scolaires ont procuré un emploi d'été à 1 711 élèves. Dans le cadre de ce même programme, le ministère de l'Éducation a embauché 120 élèves.

Moniteurs de langue officielle
Ce programme, coordonné par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et financé par le Secrétariat d'État fédéral, vise à inciter des étudiants à travailler comme moniteurs auprès de professeurs de français ou d'anglais langue seconde. Sont admissibles les étudiants bilingues qui fréquentent une université ou un collège dans une province ou une région où leur langue maternelle est considérée langue seconde. Trois cent dix-neuf étudiants de 17 universités et collèges communautaires de l'Ontario reçoivent $3 000 chacun pour travailler comme moniteurs dans les écoles de 39 conseils scolaires ontariens. Ils y dirigent en général de petits groupes de conversation.

Sur ces 319 étudiants, environ 295 sont des francophones inscrits dans des établissements postsecondaires de tout le Canada qui travaillent auprès d'anglophones étudiant le français langue seconde. Vingt-quatre des moniteurs sont des anglophones en provenance de diverses régions du Canada qui aident des élèves francophones à apprendre l'anglais.

On dénombre également dix moniteurs francophones travaillant à temps plein dans des écoles situées loin d'un centre universitaire. Tous viennent du Québec. Ils travaillent 25 heures par semaine avec de petits groupes d'élèves. Sept sont placés sous la direction de professeurs de français langue seconde et trois travaillent avec le personnel enseignant des modules scolaires de langue française. Ils reçoivent $6 000.

Séminaires d'études canadiennes à l'intention des enseignants d'Europe occidentale
Chaque été, le ministère organise plusieurs séminaires d'études canadiennes d'une durée de deux semaines à l'intention des enseignants d'Europe occidentale. Ces programmes sont donnés en échange de séminaires offerts aux enseignants de l'Ontario dans dix pays européens. Les candidats versent des frais d'inscription minimes; le ministère fournit le personnel et assure l'organisation du programme, tandis que le ministère fédéral des Affaires extérieures offre une généreuse idemnité de subsistance. Ce programme comprend des conférences donnant un aperçu du Canada et de notre système d'éducation aux enseignants en visite ainsi que de nombreuses excursions culturelles et des contacts avec des enseignants de l'Ontario.

Séminaires en Europe à l'intention des enseignants de l'Ontario
Douze séminaires tenus dans cinq pays d'Europe occidentale ont été offerts aux enseignants de l'Ontario. Ces programmes, d'une durée variant entre deux et quatre semaines, comprennent des conférences et des activités culturelles conçues pour approfondir la connaissance qu'a l'enseignant du pays, de son système d'éducation, de sa vie politique et économique, de son histoire, de sa culture, de son patrimoine artistique ainsi que

pour améliorer, dans certains cas, sa connaissance de la langue. Certains de ces séminaires ne sont que partiellement subventionnés par le pays hôte, d'autres le sont pleinement et les enseignants de l'Ontario peuvent y participer sans aucun frais.

Échanges dans le cadre des études canadiennes
La conférence de 1981 a eu lieu à Kingston durant la Semaine de l'éducation. Elle était coparrainée par le Conseil de l'éducation du comté de Frontenac et le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Cinq cents élèves de tout le Canada ont participé à cette conférence.

Semaine de l'éducation
La Direction des projets spéciaux s'est chargée de l'organisation de la Semaine de l'éducation. En 1981, les hôtes de la Semaine de l'éducation étaient l'université Lakehead, le *Confederation College*, le conseil de l'éducation de Lakehead et le conseil des écoles séparées catholiques du district de Lakehead. Aux cérémonies d'ouverture qui ont eu lieu à Thunder Bay assistaient des enseignants des paliers élémentaire, secondaire et postsecondaire. La Semaine de l'éducation de 1981 avait pour thème «Fêtons l'apprentissage» et encourageait l'apprentissage à tout âge.

Les détails des subventions législatives générales pour 1982 ont été publiés en février. Les subventions provinciales versées aux conseils scolaires en 1982 atteindront $2 740 millions, soit une augmentation de $268,7 millions par rapport à un total, après redressement, de $2 471,3 millions en 1981.

On a inauguré en 1982 un nouveau mode de financement des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté. Le facteur de pondération utilisé les années précédentes pour l'éducation de l'enfance en difficulté a été remplacé par un montant fixe par élève, redressé en fonction du facteur de pondération de la subvention du conseil scolaire concerné, puis appliqué à la moyenne quotidienne de l'effectif de jour du conseil. Les montants ont été fixés à $125 par élève au palier élémentaire et à $90 au palier secondaire. En 1982, le montant supplémentaire total affecté à la mise en oeuvre des nouvelles initiatives en matière d'éducation de l'enfance en difficulté s'élevait à $67 millions.

Les dispositions relatives à la baisse de l'effectif scolaire prises en 1981 ont été reconduites en 1982. Il a également été décidé de prendre en considération la baisse de l'effectif subie par chaque conseil scolaire entre 1980 et 1981 pour l'attribution de subventions en 1982 à raison de 50 pour cent du niveau de 1981.

Des changements dans le financement de l'éducation permanente sont entrés en vigueur en septembre 1982. On continue à financer l'enseignement des langues d'origine, les programmes de conduite automobile, les cours à crédit et les programmes d'éducation de base pour adultes. On a de plus offert en 1982 un montant fixe par élève des écoles de jour ($2 pour chaque élève du palier élémentaire et $6 pour chaque élève du palier secondaire). Le financement provincial direct des cours d'intérêt général a été interrompu.

Les subventions destinées aux élèves de 9e et 10e année des écoles séparées catholiques ont été de nouveau relevées.

On a alloué, cette année encore, des fonds supplémentaires aux conseils scolaires pour aider à remplacer l'équipement utilisé dans l'enseignement technique et professionnel.

On a augmenté le montant des subventions consacrées à l'enseignement du français langue maternelle et langue seconde.

Les nouveaux mécanismes de financement adoptés en 1980 pour encourager la prestation de programmes d'études en langue française au palier secondaire ont été conservés en 1982.

Les dépenses ordinaires maximales par élève reconnues par le ministère aux fins de subventions ont aussi été augmentées. Le plafond pour les élèves des écoles élémentaires, qui était de $1 730 en 1981, a été porté à $1 972; celui des élèves des écoles secondaires est passé de $2 403 en 1981 à $2 718. Les plafonds des subventions de base ont été rehaussés d'après des facteurs de pondération qui ont permis d'acorder aux conseils scolaires des subventions supplémentaires pour compenser le coût exceptionnellement élevé de certains programmes ou afin de contrebalancer la faible densité de la population ou les incidences de l'emplacement géographique des conseils, par exemple.

Les sommes versées aux conseils scolaires par le ministère de l'Éducation sous forme de subventions générales ont varié d'un conseil à l'autre, selon les revenus locaux tirés de l'impôt foncier.

La priorité au chapitre des dépenses en immobilisations a été accordée aux projets d'installations scolaires dans les zones d'aménagement de nouveaux logements. Des fonds ont été consacrés aux projets d'urgence concernant la santé, la sécurité en cas d'incendie et les remplacements de toiture et d'installations de chauffage. En 1982, on a continué d'accorder des subventions destinées aux programmes d'amélioration du rendement énergétique des bâtiments scolaires. Le ministère de l'Énergie a également aidé à fournir des fonds aux conseils scolaires désirant passer du chauffage au mazout à d'autres combustibles.

Secrétariat des services régionaux
Le Secrétariat des services régionaux offre un certain leadership dans l'élaboration des politiques de mise en oeuvre et des politiques d'évaluation. Le secrétariat assure également des services de liaison et d'appui administratif au sein de la division. Il est en outre responsable de la coordination de services en rapport avec l'assiduité scolaire, les services de consultation en langue française et l'inspection des écoles privées.

Bureaux régionaux
Chacun des six bureaux régionaux du ministère est chargé de la mise en application des politiques ministérielles et s'assure, en coopérant avec les autorités scolaires, de la mise à exécution de ces politiques. Chaque bureau s'occupe aussi d'évaluer l'efficacité des politiques provinciales dans la pratique en aidant les conseils scolaires à mettre au point différents moyens d'évaluation et d'amélioration des programmes et en tenant le ministère au courant des activités des conseils scolaires et des problèmes en éducation. Le personnel des bureaux régionaux favorise l'élaboration de nouvelles politiques en offrant des recommandations destinées à amorcer des changements et en participant aux comités ou aux groupes de travail chargés de l'élaboration des politiques. Le personnel des bureaux régionaux fournit également des services directs dans les régions où l'effectif scolaire est trop faible pour permettre aux conseils scolaires d'avoir leur propre personnel de supervision et de consultation.

Quatre équipes de conseillers détachés offrent des services consultatifs et de perfectionnement professionnel directs aux écoles de langue française. Ce programme, qui achève avec succès sa quatrième année, se poursuivra l'an prochain.

Le personnel des bureaux régionaux constitue, au plein sens du terme, «les yeux et les oreilles» du ministère, dans la mesure où il sert de lien direct avec le public et avec les conseils scolaires locaux.

Écoles provinciales
La Direction des écoles provinciales administre des programmes éducatifs en internat dans les écoles de sourds et d'aveugles et offre des services éducatifs spéciaux dans des centres d'adaptation pour élèves souffrant de déficience mentale, de troubles du développement ou de perturbations affectives ainsi que pour les élèves inscrits dans les centres d'éducation surveillée. Les internats servent de centre de ressources aux conseils scolaires locaux qui désirent mettre sur pied des programmes en externat pour les élèves ayant des besoins particuliers. La direction administre également un centre

de formation d'enseignants pour l'enseignement aux sourds, deux internats pour enfants en difficulté où les enseignants peuvent faire des stages ainsi que des écoles régionales pour les aides-infirmiers; la direction offre d'autre part des services d'enseignement par correspondance aux paliers élémentaire et secondaire.

Écoles de sourds et d'aveugles
La *W. Ross Macdonald School* de Brantford est l'une des écoles d'aveugles les plus modernes du monde. Elle compte actuellement 228 élèves. Le programme, qui offre un enseignement de qualité répondant aux besoins des enfants aveugles, vise à leur permettre de vivre de façon autonome dans un milieu qui n'est pas artificiellement protégé. Le programme d'études, semblable à celui des autres élèves de la province, offre un éventail complet de cours au palier secondaire. En outre, l'école offre un programme de formation d'enseignants pour l'enseignement aux enfants soit aveugles soit sourds et aveugles.

Des programmes personnalisés d'initiation à la vie pratique apprennent aux élèves à évoluer en milieu normal. On fait également beaucoup d'efforts pour faciliter l'intégration intellectuelle et sociale des déficients visuels dans la collectivité. La plupart d'entre eux ont la possibilité de rentrer chez eux les fins de semaine, ce qui leur permet de continuer à profiter des avantages de l'ambiance familiale. Les élèves du nord de l'Ontario peuvent rentrer chez eux au moins une fois par mois pour une longue fin de semaine.

Par ses ateliers, ses séminaires, ses cours spécialisés et les efforts qu'elle déploie pour accroître la distribution aux écoles de manuels gratuits imprimés en gros caractères, la *W. Ross Macdonald School* a élargi son rôle de centre provincial pour les handicapés visuels. Elle offre également des services professionels et des services d'orientation à d'autres ministères provinciaux de l'Éducation dans le cadre d'une coopération interprovinciale.

La *W. Ross Macdonald School* offre l'un des meilleurs programmes d'Amérique du Nord à l'intention des élèves sourds et aveugles. Elle accueille non seulement des élèves sourds et aveugles de l'Ontario, mais aussi de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Quarante-six élèves de ces provinces participent actuellement au programme.

Le ministère administre trois écoles pour déficients auditifs : la *Sir James Whitney School* de Belleville, la *Ernest C. Dury School* de Milton et la *Robarts School* de London. Outre les programmes destinés aux élèves inscrits, ces trois établissements offrent aux conseils scolaires et à divers organismes de nombreux services tels que l'évaluation audiologique et psychologique, des programmes d'études, un service conseil sur les programmes locaux et un service d'appui à ces programmes, des visites et cours préscolaires et des renseignements au public.

La *Robarts School*, avec 92 internes et 62 externes, et la *Ernest C. Drury School*, avec 115 internes et 225 externes, offrent des cours en internat cinq jours par semaine, tous les internes rentrant chez eux en fin de semaine. La *Sir James Whitney School*, qui compte 241 internes et 88 externes, permet également à plus de la moitié des internes de rentrer chez eux la fin de semaine; cependant, comme elle dessert les zones éloignées du nord de la province, elle assure un programme en internat sept jours par semaine, pendant toute l'année scolaire. Tout est mis en oeuvre pour permettre aux élèves en provenance du Nord de retourner chez eux aussi souvent que possible.

Toutes ces écoles offrent un programme d'études, du jardin d'enfants au diplôme d'études secondaires, comportant une gamme complète de cours aux paliers élémentaire et secondaire ainsi que de cours techniques et professionnels, outre l'enseignement et la formation particuliers aux déficients auditifs. Ce handicap cause divers problèmes et exige des programmes personnalisés et des classes à effectif réduit. Ces programmes sont constamment révisés et élargis dans le cadre du document intitulé *Les années de formation* et de la *Circulaire H.S.1* pour faire bénéficier les élèves, dans la mesure du possible, d'expériences scolaires semblables à celles des enfants non handicapés : options techniques dans les écoles secondaires locales; cours généraux, techniques et professionnels dans les écoles provinciales; enseignement à l'intention des polyhandicapés, des aphasiques (à Belleville seulement) ou des pertubés affectifs. Des rapports constants avec des organismes de santé voisins—le *Chedoke-McMaster Family Services Centre* de Hamilton et le *Children's Psychiatric Research Institute* de London—permettent à ces écoles de consulter des spécialistes pour mettre au point des programmes adaptés aux élèves atteints d'un handicap et, parfois, de plusieurs.

Dix-sept diplômés des écoles de sourds ont été acceptés l'année dernière au *Gallaudet College* de Washington (D.C.), la seule université pour sourds au monde à délivrer des diplômes homologués. Douze diplômés des écoles provinciales ont entrepris ailleurs des études postsecondaires et 28 ont trouvé un emploi.

À Belleville, le centre de formation des enseignants offre un programme de spécialisation d'un an aux enseignants titulaires d'un brevet et à certains diplômés universitaires souffrant de déficience auditive. Ce programme les prépare à travailler dans des écoles ou des classes pour handicapés auditifs. Le centre compte actuellement 18 élèves-maîtres qui obtiendront, s'ils réussissent leurs études, le diplôme d'enseignement aux sourds de l'Ontario.

Centres d'adaptation
On compte actuellement quelque 1 020 élèves en internat dans les 12 centres d'adaptation administrés par le ministère des Services sociaux et communautaires. Ces élèves souffrent de déficience mentale, de troubles du développement ou de perturbations affectives et un grand nombre d'entre eux sont polyhandicapés. Ces écoles cherchent avant tout à offrir à chaque élève la possibilité d'acquérir les aptitudes les connaissances et les comportements de base indispensables à la vie en société. Les élèves font l'objet d'une évaluation périodique qui permet au personnel de mesurer les progrès de chacun par rapport au développement optimal de ses possibilités. Pour étudier les cas particuliers, on fait appel à la collaboration des représentants locaux des ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux et communautaires.

Les programmes ont pour but de favoriser la participation des élèves aux activités sociales et récréatives à l'école et à l'extérieur. Les membres de la collectivité comprennent de mieux en mieux que ces élèves peuvent et doivent s'intégrer dans la société et ils apportent un appui réel et encourageant aux programmes. Le développement des aptitudes à la communication et des facultés motrices ainsi que l'apprentissage de la vie font partie de chaque programme.

Deux écoles secondaires offrent des programmes pour les perturbés affectifs. Un certain nombre d'écoles comptent des enseignants qui ont reçu une formation spéciale pour travailler avec des déficients mentaux polyhandicapés souffrant de troubles d'ordre auditif ou visuel ou d'autres infirmités et souvent de troubles du comportement.

Pour que ces programmes donnent de bons résultats, il est indispensable que les enseignants aient reçu une formation spéciale. Le ministère encourage donc les enseignants des centres d'adaptation à participer à des ateliers, à des séminaires ou à des cours sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Certaines écoles offrent sur place des programmes de formation en cours d'emploi à leurs enseignants et aux enseignants des environs.

Centre d'éducation surveillée
Les quatre centres d'éducation surveillée dirigés par le ministère des Services sociaux et communautaires comptent actuellement environ 250 élèves. Le ministère de l'Éducation administre les modules scolaires dans ces établissements depuis juillet 1977. Un groupe d'enseignants compétents s'efforce d'élaborer des programmes adaptés aux besoins, aux goûts et aux aptitudes des jeunes confiés à ces institutions.

Internats pour enfants en difficulté
Deux internats pour enfants en difficulté ont ouvert leurs portes en Ontario en 1979. Ils ont été fondés pour dispenser des programmes d'études en internat aux enfants de six à 21 ans qui ont des difficultés d'apprentissage graves.

Ces écoles, la *Trillium School* de Milton et le Centre Jules-Léger d'Ottawa, dont les langues d'enseignement sont respectivement l'anglais et le français, ont pour objectif d'aider les élèves à développer leurs aptitudes de manière à pouvoir suivre éventuellement les programmes locaux dispensés par les conseils scolaires. Les activités en internat sont conçues pour encourager chacun à développer ses aptitudes sur les plans scolaire et social.

La *Trillium School* est administrée par le ministère de l'Éducation et compte 40 élèves.

Le Centre Jules-Léger est financé par le ministère de l'Éducation en vertu d'une entente avec la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa chargée d'administrer l'ensemble du programme. Il compte actuellement 37 élèves.

Des stages de formation en cours d'emploi, d'une durée de cinq jours et auxquels peuvent prendre part jusqu'à 12 personnes, sont offerts aux enseignants dans chaque établissement. Les conseils scolaires peuvent demander un remboursement d'un maximum de $50 par jour par suppléant embauché pour remplacer les enseignants qui suivent ces cours. Chacun des établissements assume directement ces coûts.

Enseignement par correspondance
Au cours de l'année scolaire 1981-1982, plus de 80 000 personnes domiciliées en Ontario ont participé au programme d'études autonomes offert par la Direction de l'enseignement par correspondance. Près de 85 pour cent des personnes qui ont choisi de poursuivre leurs études de cette façon sont des adultes. Certains s'inscrivent pour poursuivre des études secondaires et obtenir un diplôme; d'autres cherchent à parfaire leur culture générale ou à améliorer leur connaissance de la langue; d'autres encore veulent acquérir une spécialisation professionnelle ou approfondir leurs connaissances sur un sujet qui les intéresse; d'autres, enfin, désirent étudier pour leur satisfaction et leur épanouissement personnels.

Les autres 15 pour cent d'inscrits sont des enfants incapables de fréquenter l'école ou des élèves qui désirent suivre certains cours qui ne sont pas dispensés à l'école secondaire qu'ils fréquentent.

En plus des cours du palier élémentaire, de la 1re à la 8e année, offerts en français et en anglais, le programme d'enseignement par correspondance comprend 96 cours du palier secondaire en anglais et 53 en français. Dans cette vaste gamme de cours offerts à des niveaux de difficulté allant du niveau fondamental au niveau avancé les élèves peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs capacités et à leurs intérêts. Ce programme est réévalué chaque année et modifié en fonction des besoins des élèves.

Un personnel de 95 employés permanents est chargé de préparer le matériel didactique et d'assurer les services aux élèves ainsi que certains services professionnels. Plus de 750 enseignants auxiliaires fournissent, contre rémunération, l'aide pédagogique aux élèves et l'évaluation de leurs travaux par correspondance. Des services d'orientation sur les modalités d'inscription, le choix des cours et les conditions d'obtention des diplômes sont offerts aux élèves, en français ou en anglais, au cours d'entrevues, au téléphone ou par courrier. Des conseillers répondent aussi aux demandes relatives à l'établissement d'un plan de carrière ou à la poursuite des études.

Les conseils scolaires peuvent acheter le matériel didactique mis au point par la Direction de l'enseignement par correspondance au prix coûtant. Ce service est précieux pour ceux qui doivent planifier un programme d'études et permet la direction locale de programmes d'études autonomes.

Le prospectus sur l'enseignement par correspondance, publié chaque année, fournit des renseignements sur les cours et les services offerts gratuitement aux personnes domiciliées en Ontario.

Le ministère de l'Éducation continue de consulter de nombreux groupes et organismes dans l'élaboration de ses lignes de conduite et de ses modes d'intervention. Ces consultations se font en grande partie au sein de comités et de conseils formés de représentants des groupes les plus intéressés.

Conseil consultatif de l'enfance en difficulté du ministère de l'Éducation
Le Conseil consultatif de l'enfance en difficulté du ministère de l'Éducation cherche à faire correspondre les efforts du ministère en matière d'éducation de l'enfance en difficulté aux besoins réels. Ses membres proviennent des organismes suivants : l'*Ontario Alliance for Children*, le *Council for Exceptional Children*, le chapitre ontarien de *Council for Administrators of Special Education*, le Conseil consultatif de l'Ontario sur les handicapés physiques, l'Association des psychologues de l'Ontario, l'*Ontario Catholic Supervisory Officers' Association*, l'*Ontario Association of Education Administrative Officials*, le Conseil ontarien de conseillers scolaires, la Fédération des enseignants de l'Ontario et les pédiatres de l'*Ontario Medical Association*.

Enquête sur l'éducation au palier secondaire
L'enquête sur l'éducation au palier secondaire, entreprise en 1980, s'est achevée pendant l'année. Le comité directeur du projet a publié en mai un document qui rassemblait les nombreuses réponses des parents, des éducateurs, des élèves, des administrateurs et du grand public de la province. En novembre, le comité a présenté son rapport qui contenait 98 recommandations. Le personnel du ministère étudie ces recommandations depuis la présentation du rapport.

Commissions et organismes ministériels

Commission des langues d'enseignement de l'Ontario
La Commission des langues d'enseignement de l'Ontario a été mise sur pied en 1973 pour faciliter le règlement des conflits entre les conseils scolaires et les parents en ce qui concerne la prestation de programmes éducatifs dans la langue du groupe minoritaire, qu'il soit francophone ou anglophone. Elle se réunit tous les mois pour étudier les questions et les recommandations portées à son attention soit par les comités consultatifs de langue française ou anglaise soit par les groupes de contribuables dans le cas des conseils scolaires dépourvus de comité.

Depuis sa création, la commission a réglé, à la satisfaction des intéressés, la plupart des problèmes qui lui ont été soumis et elle s'efforce de trouver des solutions aux autres.

Administration des écoles provinciales
Le comité d'administration des écoles a été créé dans les années 1960 pour servir de négociateur au nom des ministères qui embauchent des enseignants, soit les ministères des Services correctionnels, de l'Éducation et de la Santé. La création de l'Administration des écoles provinciales a fait suite à la décision d'accorder aux enseignants employés par la province les mêmes droits de négociation que la loi de 1975 sur les négociations collectives entre conseils scolaires et enseignants reconnaît aux enseignants des conseils scolaires. Employeur officiel des enseignants des écoles provinciales, l'Administration des écoles provinciales négocie avec les associations d'enseignants au nom des ministères. Elle s'est également occupée des problèmes soulevés par l'application de l'entente.

Société de services éducationnels de l'Ontario (SSÉO)
La Société de services éducationnels de l'Ontario a été créée à la fin de l'année 1980. Elle vise à consolider la position de l'Ontario dans le commerce international en offrant les ressources du système d'éducation de la province aux entreprises privées commerçant avec l'étranger. M. D.C. McGeachy, de London (Ontario), a été nommé président du conseil d'administration de la société.

Les commissions et l'organisme cités ci-dessous qui relèvent du ministère de l'Éducation ont présenté leurs rapports annuels à l'Assemblée législative : la Commission du régime de retraite des enseignants, la Commission des relations de travail en éducation et l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Publications

Liste partielle des documents publiés au cours de l'année financière 1981-1982.

Programmes-cadres

- *Comptabilité, cycles intermédiaire et supérieur, 1978*
- *Expression dramatique, cycles intermédiaire et supérieur, 1981*
- *Mathématique, cycle intermédiaire, 1980*
- *People of Native Ancestry, Senior Division, 1981*
- *Sciences, cycle intermédiaire, 1978*

Documents d'appui

- *Children with Moderate and Severe Intellectual Handicaps*
- *Clothing and Shelter P3*
- *La colonisation de l'Ouest, Histoire, cycle intermédiaire*
- *La communauté francophone de l'Ontario* (français seulement)
- *La Confédération canadienne* (français seulement)
- *Cours sur le Canada, éléments essentiels et travaux pratiques pour le niveau fondamental, Géographie, cycle intermédiaire*
- *L'eau et l'énergie M1*
- *Éducation physique et hygiène, cycle supérieur, 1975, supplément*
- *Énergie et société—Guide de l'enseignant*
- *Enfants ayant des difficultés d'apprentissage*
- *Explorations et enracinements français en Ontario (1610-1978)*
- *Les Forces armées canadiennes—Évolution de leur rôle dans le maintien de la paix, cycle intermédiaire*
- *Le français en tout et par tous, Français, cycle intermédiaire* (français seulement)
- *Géographie, répertoire de ressources didactiques, cycle intermédiaire*
- *Le gouvernement et la loi au Canada, Histoire, cycle intermédiaire*

- *L'importance de l'air et de l'eau P1*
- *Locality Studies, Geography, Intermediate Division*
- *Les Loyalistes et la révolution américaine, Histoire, cycle intermédiaire*
- *Music Is Special, Children Are Special*
- *La nourriture, source d'énergie M2*
- *Relations canado-américaines, Histoire, cycle intermédiaire*
- *Spelling: A Communication Skill*
- *Supplement to "Physical and Health Education, Senior Division, 1975"*
- *Le vêtement, le logement et l'énergie M3*
- *La vie dans le Haut-Canada, Histoire, cycle intermédiaire*
- *What is energy? J5*
- *Work and Employability Skills Program, Senior Division, 1982*

Autres

- *Annuaire de l'administration scolaire, 1981-1982* (bilingue)
- *Annuaire des conseils scolaires, 1981* (bilingue)
- *Après la 8e?, 1982* (français et anglais)
- *La Banque d'instruments de mesure de l'Ontario — Introduction générale*
- *Circulaire 14, 1982* (bilingue)
- *Circulaire 14A, 1981* (bilingue)
- *Circulaire 14B, 1981* (bilingue)
- *Cours par correspondance, 1981-1982* (prospectus bilingue)
- *Éducation Ontario* (tabloïd trimestriel français et anglais)
- *L'éducation — Rapport du ministre de l'Éducation, 1980-1981* (français et anglais)
- *Education Statistics, Ontario, 1980* (anglais seulement)
- *Fonds de langue française, 1981* (bilingue)
- *Learning Materials Development Plan, 1981* (anglais seulement)
- *Lighting for Education* (anglais seulement)
- *Prévisions de l'effectif des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario, 1981-1990* (bilingue)
- *Races, religions et cultures dans le matériel didactique des écoles ontariennes*
- *Rapport — Enquête sur l'éducation au palier secondaire* (tabloïd français et anglais)